

# Journal officiel

## Concours pour le recrutement de PHU en médecine dentaire

Arrêté du chargé du ministère de la santé et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 octobre 2021, portant ouverture d'un concours pour le recrutement de professeurs hospitalo-universitaires en médecine dentaire.

Le chargé du ministère de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,  
Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,  
Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 80-1255 du 30 septembre 1980, portant statut des médecins dentistes hospitalo-universitaires, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2000-235 du 31 janvier 2000,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-301 du 11 mars 2016, portant délégation de certaines prérogatives du Chef du Gouvernement au ministre de la santé,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-98 du 6 août 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de la santé,

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation et des sciences et du ministre de la santé publique du 26 mai 1992, fixant les modalités et les critères pour la nomination au grade de professeur hospitalo-universitaire en médecine dentaire tel que modifié par l'arrêté du ministre de la santé et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 30 juin 2016.

Arrêtent :

Article premier - Est ouvert à la faculté de médecine dentaire de Monastir, le 28 décembre 2021 et jours suivants, un concours sur dossiers pour le recrutement de professeurs hospitalo-universitaires en médecine dentaire conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé du 26 mai 1992 modifié par l'arrêté du 30 juin 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes ouverts est fixé à sept (7).

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 novembre 2021.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 8 octobre 2021.

Le chargé du ministère de la santé

Ali Mrabet

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Olfa Benouda Sioud

# Journal officiel

## Concours pour le recrutement d'AHU en médecine dentaire.

Arrêté du chargé du ministère de la santé et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 octobre 2021, portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'assistants hospitalo-universitaires en médecine dentaire.

Le chargé du ministère de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,  
Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi

n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 80-1255 du 30 septembre 1980, portant statut des médecins dentistes hospitalo-universitaires, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2000-235 du 31 janvier 2000,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-301 du 11 mars 2016, portant délégation de certaines prérogatives du Chef du Gouvernement au ministre de la santé,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-98 du 6 août 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de la santé,

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation et des sciences et du ministre de la santé publique du 20 septembre 1994, portant organisation du concours pour le recrutement d'assistants hospitalo-universitaires en médecine dentaire.

Arrêtent :

Article premier - Est ouvert à la faculté de médecine dentaire de Monastir, le 23 novembre 2021 et jours suivants, un concours sur épreuves pour le recrutement d'assistants hospitalo-universitaires en médecine dentaire, conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé du 20 septembre 1994.

Art. 2 - Ce concours est ouvert au profit du ministère de la santé dans les spécialités suivantes :

- Un (1) poste dans la spécialité de biophysique en médecine dentaire,
- Un (1) poste dans la spécialité d'orthodontie
- Un (1) poste dans la spécialité d'anatomie
- Un (1) poste dans la spécialité d'odontologie conservatrice et endodontie,
- Un (1) poste dans la spécialité de prothèse conjointe,
- Un (1) poste dans la spécialité de médecine et chirurgie buccales.

Art. 3 - Ce concours est ouvert au profit du ministère de la défense nationale dans la spécialité suivante :

- Un poste (1) dans la spécialité de médecine et chirurgie buccales,

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 22 octobre 2021.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 8 octobre 2021.

Le chargé du ministère de la santé

Ali Mrabet

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Olfa Benouda Sioud